

L'Orée n°6

Syndicat de Quartier de CAP de BOS—PESSAC

L'ORÉE.

N° 6 JANVIER 2007

Sommaire

Page I : Assemblée Générale 2007

Page II : Mais que fait donc le Syndicat de Quartier ?

Page III : Les abris-voyageurs fantômes existeraient-ils ?

Pages IV, V et VI : Projet Chappement : Où en sommes-nous ?

Pages I et VII : Dites-le avec des fleurs et infos diverses.

Assemblée Générale des Adhérents

L'assemblée générale annuelle des adhérents du syndicat de quartier se tiendra à la maison de quartier le :

SAMEDI 27 Janvier à 9H30

Avec l'ordre du jour suivant :

9h30—10 h. : AG extraordinaire de modification des statuts.

10 h—12 h. : A.G. statutaire : présentation des rapports : moral,
d'activité, financier, des commissaires
aux comptes,
Débats et votes.

12 h. : Réception des élus, apéritif convivial.

Mais que fait donc le Syndicat de Quartier ?....

Peut-être vous posez-vous parfois cette question ?... À propos des transports en commun, des abris-voyageurs, de l'état du centre commercial, de l'emplacement des containers à verre, de la fréquence de leur collectage, de l'état des trottoirs, de l'entretien général des rues ou de celui des espaces verts, ou encore de la sécurité routière ou du balayage des caniveaux ? Autant de sujets qui mobilisent pourtant le syndicat de quartier et qui guident son action, soit en direction de la mairie, soit en direction de la CUB...ou des deux à la fois. **Mais, direz-vous, où sont les résultats ?** Certes, ils ne sont pas toujours proportionnels aux efforts fournis ni forcément attribués à leurs promoteurs, tant il est vrai que si les anomalies sautent vite aux yeux, le retour à la normale montre moins sa genèse ! par exemple, pour obtenir l'aménagement du passage piétons reliant l'extrémité de l'avenue des Provinces à la boulangerie de l'avenue Gal Leclerc, ce journal ne suffirait pas à relater les démarches que nous avons dû faire !...**Faudrait-il alors amplifier l'impact de nos actions et si oui, Comment ?**

À cet égard, deux exemples sont édifiants :

- Le premier se rapporte à l'antenne de téléphonie mobile dont l'installation a pu être repoussée par une pétition de plus de 300 signataires !
- Le second concerne l'amoncellement des déchets végétaux, tombés des arbres lors de la bourrasque de début octobre, ayant aussi donné lieu à une pétition des résidents de « Renardière » et de « Jonquière » !

Nous dégageons deux enseignements de ces actions ponctuelles :

- Le premier est que la motivation des usagers est le meilleur moteur de leur implication dans l'action.
 - Le second est que l'importante potentialité d'agir que constitue une population a souvent besoin d'un noyau actif pour fédérer son énergie.
- ...Et c'est bien la vocation du syndicat de quartier d'être ce catalyseur permanent n'attendant que vous pour enrichir ses objectifs et participer à ses activités !

..... C'est en page 8 que vous pouvez répondre à cet appel !

Les abris-voyageurs fantômes existeraient-ils ?

...Pour le vérifier, rendez-vous au terminus du bus 46 à Cap de Bos !

Comme nous l'écrivions en page II de l'Orée n° 5, en septembre 2006, une affichette y annonçait ceci : *les abris sont en fabrication (sic), Bordeaux sera servi au 30 septembre et les autres communes au 31 décembre ...* Pensant, trop naïvement sans doute, que cette info serait enfin crédible, nous ajoutons : *comment une collectivité a-t-elle pu conclure un tel marché sans exiger des garanties de calendrier ?...*

Mais au nouveau retard inadmissible du fournisseur, semble s'ajouter maintenant l'indifférence des responsables locaux dont le silence sur le sujet fait bien peu cas de l'inconfort des voyageurs qui subissent les caprices du temps depuis environ an !

Ayant atteint la limite du tolérable, le syndicat de quartier décide d'agir sans plus attendre, en utilisant, à son tour, la forme pétitionnaire.

Voici le texte soumis à votre signature :

« Les usagers des transports en commun du quartier Cap de Bos, indignés par l'absence d'abri-voyageur sur un bon nombre de points d'arrêt -notamment au terminus du bus 46 – et par des chantiers abandonnés - comme à « Picardie » - dénoncent, par leur signature, l'incurie des services ayant conclu le marché avec le fournisseur ainsi que l'absence persistante d'information sur la situation réelle. Ils exigent des explications et, sans plus attendre, l'installation des abris »

Les feuilles de pétition sont à votre disposition dans les commerces signalés et à la permanence que nous tiendrons à la maison de quartier de 17 heures à 19 heures, pendant une semaine, après la distribution de ce journal.

Projet d'urbanisation « Chappement » où en sommes-nous ?

Dans l'Orée n° 5, page VI, nous avons ouvert ce dossier d'information en raison de l'émoi que suscite ce projet auprès des habitants de proximité, inquiets de voir disparaître une zone boisée, initialement classée « à conserver » et devenue constructible dans le cadre du P.L.U.

Le S.d.Q. étant le lieu de rencontre entre tous les habitants du quartier et leur porte-parole devant les collectivités publiques, nous jugeons utile de commencer par présenter une synthèse des positions, telles que nous les connaissons aujourd'hui:

a/ : Celle des riverains : *Le 21 juin 2003, en présentant le P.L.U., la mairie disait : « Pas de densification de l'habitat au-delà de la rocade, particulièrement sur l'axe ouest. Protection des espaces verts classés « E.B.C. » (Espace Boisé à Conserver) - dont la zone en question.*

...Nous avons suivi attentivement l'élaboration du P.L.U. et nous n'avons pas compris par quelle procédure réglementaire la zone «Chappement était devenue constructible... Les plus proches riverains du lotissement « Aliénor » se sentent trahis par les promoteurs qui leur avaient affirmé la pérennité de cette zone boisée ...

Aujourd'hui, la confirmation de la constructibilité de ce terrain plat et mal drainé conduit les collectivités publiques à prévoir un exutoire des eaux de pluie sous forme d'un « bassin d'étalement » susceptible d'engendrer une insalubrité nauséabonde et permanente. Sur la surface restant disponible, il nous est dit que plusieurs centaines de logements seront construits, y compris de type R+2...avec vue plongeante sur nos jardins ! De caractère pavillonnaire, le secteur va muter en habitat concentré aggravant aussi les problèmes de circulation routière alors que la commune de Pessac se situe déjà au-dessus des 20% minimum de logements sociaux. Si l'on ajoute que d'autres projets similaires entre voie ferrée et avenue Leclerc sont en cours de réalisation et bientôt sur le secteur de l'actuel « Pacha », faut-il dire adieu à l'actuelle qualité de l'environnement, associée à la dépréciation générale des valeurs patrimoniales ?.....

B/ : Celle de la Mairie

La municipalité constate que la rareté des terrains à bâtir disponibles à Pessac et leur prix élevé, interdit à des jeunes de pouvoir espérer y faire construire ou même de s'y loger. En conséquence, le choix a été fait de promouvoir les logements sociaux jusqu'au ratio de 30%. L'arrêt de l'extension urbaine sur l'ouest de Pessac concernait essentiellement, au début des années 90, la vaste zone des sources du Peugeot mais pas la zone Chappement. Sa constructibilité a été adoptée très réglementairement par l'enquête publique close par le médiateur. Pour conserver une maîtrise de l'aménagement général de cette « entrée de Pessac », la municipalité a « gelé », pour une durée maximale de cinq ans, tous les terrains disponibles ; ce qui évite les réalisations disparates donnant libre cours à la spéculation foncière. Elle comprend bien que le projet actuel puisse susciter des réactions mais n'admet pas que celles-ci puissent développer des peurs irrationnelles ou anti sociales. Cela dit, elle s'engage à continuer de dialoguer avec ses interlocuteurs habituels que sont, notamment, les syndicats de quartiers. Elle confirme la création d'un bassin d'étalement se substituant à l'actuel fossé en précisant qu'il n'aura pas vocation à être un plan d'eau permanent.

C/ Ce qu'en dit le Syndicat de Quartier

Réunir en son sein des habitants diversement proches du lieu ou ayant une vision différente selon qu'ils sont propriétaires : ou d'une maison riveraine ou d'un terrain constructible, « gelé » administrativement, rend difficile une position faisant l'unanimité. Cependant, le S.d.Q. qui ne conteste pas à la municipalité le pouvoir de décision finale, a accepté de participer, régulièrement, aux réunions dites de concertation en pensant qu'il devait s'agir d'un lieu où les avis contradictoires seraient acceptés et les interlocuteurs mutuellement respectés. Nous fiant, en cela, au dernier bulletin municipal où l'éditorial du Maire dit : « *pour être effective, la concertation doit intervenir le plus en amont possible ...* »

N'est-ce pas dans cet « amont » que le 30 novembre, sous la responsabilité de l'adjoint délégué à l'urbanisme, il nous (1) fut présenté trois scénarios qui participaient d'une réflexion sur le pré-projet d'urbanisation.

Si les deux premiers furent présentés assez rapidement, le troisième fut plus longuement commenté et nous apparut comme celui ayant la préférence des ses concepteurs. Or, il portait la construction de 370 logements. Sans qu'il s'agisse d'une décision arrêtée, nous pensions qu'il s'agissait tout de même d'une INFORMATION digne d'être retenue ! sinon, pourquoi nous aurait-on réunis ?

Le 20 décembre, lors d'une réunion portant sur la première modification du P.L.U., il nous fut dit, entre autres points, que la ville avait décidé de préserver définitivement certains secteurs de la ville, en raison de la qualité des architectures et de l'environnement boisé—ce que nous ne contestons pas mais à quoi nous comparions l'éventualité de 370 logements dans une actuelle zone verte à Cap de Bos !...

Cette remarque eut pour effet de nous attirer les foudres spontanées de l'adjoint délégué qui nous accusa de mentir en inventant ce nombre et d'accorder du crédit à une information sans valeur ...qu'il nous avait donnée le 30 novembre !

Pour avoir été agressés ainsi, publiquement, dans notre rôle de représentants associatifs, nous étions, à notre demande, reçus par le Maire le 9 janvier, pour demander que son adjoint revienne sur son emportement, par quelques paroles apaisantes, lors de l'ouverture de la réunion à laquelle il nous conviait le lendemain.

Comme notre attente fut vaine, nous quittâmes la réunion pour ne pas banaliser le manque de respect dont nous avons été victimes.

Il ne nous plaît guère d'avoir à rapporter cela mais l'exigence de rigueur nous fait considérer que chacun a le droit de savoir qu'un élu peut dénaturer l'idée de concertation par un comportement autocratique et irrespectueux.

(1) : DUCOURNEAU Alain, PHILIP Claude, PROUST René

◆ Dites-le avec des fleurs !

Le syndicat de quartier se réjouit de l'installation d'un commerce de fleurs et plantes florales au centre commercial. Il souhaite la bienvenue et la réussite à son propriétaire :

Monsieur Wilfrid DEVIDAS tél. : 05 56 37 81 56

QUELQUES INFOS

A / : TRAVAUX DEMANDÉS :

Nous avons transmis au Maire des dossiers de proposition de travaux pour :

- Embellissement des giratoires de l'avenue des Provinces.
- Aménagement et embellissement des abords de la maison de quartier.
- Réfection du revêtement de chaussée des allées du lotissement de la Garenne.
- Réaménagement du terre-plein à l'angle des avenues
Ile de France/ Champagne.
- Protection des troncs des jeunes arbres du parking du centre commercial.

B/ : AVENUE de BEUTRE

Nous avons pris connaissance du plan d'étude du remodelage de l'avenue de Beutre. Depuis plusieurs années, le S.d.Q. revendique la réfection de cette voie très fréquentée, trop étroite, mal éclairée et bordée de profonds fossés. Le projet dessine une chaussée à deux voies de 3 mètres chacune, une piste cyclable bidirectionnelle, doublée d'un sentier piétonnier. Entre ces deux zones de circulation, les fossés ouverts seront maintenus pour leur fonction de drainage (leur busage est jugé inadéquat !)

...Mais ce n'est pas encore demain que nous y circulerons car elle n'est qu'en gestation dans les bureaux d'études. Nous y reviendrons donc, périodiquement, pour tenter d'en savoir plus sur la programmation et le financement.

C/ : PERMANENCE JEUNESSE

Chaque mardi, de 17 h. à 18h30, à la maison de quartier, la structure « Pessac-Ouest » tient une permanence. Cette structure qui est rattachée au service municipal « Jeunesse » se met à l'écoute des jeunes du quartier, pour étudier tout problème qu'ils peuvent rencontrer et proposer des activités.

Le S.d.Q. qui, de son côté, souhaite vivement enrichir ses liens avec les jeunes les invite à venir rencontrer ALEXIA et ses collègues animateurs.

Comme nous avons le projet d'organiser, au printemps prochain, une réunion publique consacrée aux jeunes. La fréquentation de la permanence de « Pessac-ouest » ne peut que favoriser ce plan !

Le conseil d'Administration du Syndicat de Quartier

BECKER Jean-Pierre, 4 allée de Picardie (V.P.)
BENNEVAULT Dominique, 11 allée des Mouettes
BERNOCCO Jean-Claude 15 allée des Hérons
BLAISE Bernadette, 11 allée des Flamants
BLAISE Pierre, 11 allée des Flamants (V.P.)
BOITEAU André, 20 allée des Hérons
CASSOU Albert, 48 rue de Monterey
DUCOURNEAU Alain, 13 avenue du Dauphiné (Sec. Adj.)
FOUQUET Nicole, 23 avenue de Bretagne (Tr. Adj.)
LIMOUSIN Augustine, 2 rue de Belfort
MARESCHAL Thérèse, 140 avenue de la Poudrière (resp. club « couture)
PHILIP Claude, 1 avenue du Dauphiné
PROUST René, 18 rue des Ibis (P.) 0556368049 ; rene.proust@wanadoo.fr
RAUTUREAU Benoît, 2 allée des Mouettes (Tr.)
ROUSSEAU Claude, 168 bis avenue Général Leclerc (Sec.)
SAINGES Jean-Paul, 2 rue de Belfort
SAUVAGE Jackie, 7 rue d'Artois
TEILLET Christiane, 2 rue de Belfort (Resp.club « rencontres d'automne)
VINCHES Jean-Marie , 1 avenue de Bretagne

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tél.....Adresse internet

J'adhère au Syndicat de Quartier de CAP de BOS—PESSAC

Date.....Signature.....

Je joins un chèque de DIX Euros

(à remettre à l'un des membres du C.A. ci-dessus ou à déposer au secrétariat de l'A.G.
du 27 janvier, voir page I)